Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -

Le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert, à la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2025, a adopté le règlement n° 228 " Règlement concernant la tarification municipale – Compensations municipales Année 2026 "

Le règlement n° 228 est actuellement déposé au bureau municipal où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Le règlement n° 228 entre en vigueur le jour de sa publication, soit aujourd'hui le 13 janvier 2026.

DONNÉ à SAINT-LAMBERT **ce** TREIZIÈME **jour de** JANVIER DEUX MIL VINGT SIX

Nathalie Morin
.....
Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Morin, D.g./greffier-très. de la Municipalité de la paroisse de Saint-Lambert certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le jeudi 13 janvier 2026, entre 13h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 janvier 2026

Nathalie Morin
.....
Directrice générale/secrétaire-trésorière